

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Métropole du Grand Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	MGN_2024_080_FK
Date de mise en ligne :	Le mardi 25 février 2025 à 18:40:01
Date de clôture :	Le lundi 14 avril 2025 à 12:00:00
Titre :	Désamiantage et déconstruction du Centre Commercial Jeanne d'Arc à Vandœuvre-lès-Nancy
Descriptif :	<p>La présente consultation porte sur la réalisation des travaux de désamiantage et déconstruction du Centre commercial Jeanne d'Arc situé sur le territoire du Grand Nancy notamment Vandœuvre-Lès-Nancy.</p> <p>Durée globale du marché : 12 mois Délai d'exécution des prestations : 6 mois y compris 1 mois de période de préparation) Clauses sociales : Oui Clauses environnementales : Oui La consultation est allotie : Non La consultation comporte des tranches : Non Variantes : Non PSE : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Oui</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[21/03/2025 à 10:55:43] Bonjour,

A la lecture du diagnostic BSSI et suite à la visite sur site, serait-il possible d'avoir un repérage in situ des matériaux amiantés, ainsi que des précisions sur ces dits matériaux ?

Vous en remerciant par avance,

Bien cordialement

[25/03/2025 09:17:10] Bonjour,

A la suite de questions qui nous reviennent, l'acheteur apporte des réponses que voici :

- *Le repérage des matériaux amianté est possible d'être fait en croisant les informations portés sur les rapports de diagnostic et les plans des étages joint à la présente consultation. En effet les lots indiqués dans les rapports sont identiques à ceux des plans.*
- *Cependant en cas d'incertitudes, la métropole pourra faire appel au diagnostiqueur pour matérialiser sur site les matériaux avant le commencement des travaux.*
- *Concernant la précision des matériaux, quelques nouveaux prélèvements vont être effectués notamment pour préciser les analyses P125 dans le local 12 – P191 dans la boulangerie et des faïences dans la circulation de l'étage. Au-delà, toutes les informations se trouvent dans les rapports.*

Par ailleurs, et pour permettre aux entreprises de proposer leur meilleure offre, l'acheteur a décidé de proroger la date limite de remise des offres au lundi 14 avril 2025. Cette prorogation fera l'objet de dépôt d'un nouveau CCTP, ciblant certaines précisions, le mardi 1 avril 2025. Vous en serez informés.

Par voie de conséquence, un nouvel avis rectificatif sera réalisé conformément au report du délai.

*Bonne journée à vous,
Merci pour votre collaboration,*

Cordialement,